

# Formation de base

## « Maîtriser le CSE – 2ème niveau »

### Les objectifs de la formation

Cette formation est ouverte aux animateurs de syndicats, de sections syndicales ainsi qu'aux représentants du personnel ou représentants syndicaux du CSE.

Pour nous, cette formation doit être avant tout un moment d'échange et de partage entre stagiaires, ainsi qu'entre les stagiaires et les formateurs.

A la lumière de vos premiers mois de mandat dans le CSE, vous pourrez aborder avec notre équipe d'experts les difficultés rencontrées en début de mandat. Nos formateurs vous aideront à y voir plus clair et vous proposeront des moyens pour y remédier.

Nos formateurs (avocats et juristes du cabinet DELLIEN Associés) partageront avec vous l'expérience accumulée dans la défense et l'accompagnement des CSE depuis sa mise en place.

Que vous ayez suivi ou non une première formation « CSE » (avec nous ou un autre organisme), cette session sera l'occasion d'aller encore plus loin dans la maîtrise de l'instance et d'aborder les évolutions récentes (loi, jurisprudence...) pour que vous puissiez envisager la suite de votre mandat plus confiants et mieux armés.

### Le contenu de la formation

**Ce programme sera adapté aux besoins que vous exprimerez et aux particularités de votre entreprise.**

Nous nous servirons des situations que vous avez réellement vécues pour vous proposer des ateliers pratiques et des mises en situation.

Le programme de formation, qui pourra être complété par les points que vous voudrez que nous abordions, comprendra au minimum :

- Retour sur le fonctionnement et les moyens du CSE à la lumière des évolutions récentes et des difficultés rencontrées ;
- Les consultations récurrentes ;
- Evolutions concernant la consultation « projet important » et son expertise ;
- Articulation entre le CSE et la CSSCT / entre le CSE d'établissement et le CSE central ;
- Evolutions récentes en matière d'expertise « risque grave » ;
- Comment se saisir au mieux des réclamations individuelles et collectives, des enquêtes du CSE et de ses droits d'alerte ?
- Comment faire évoluer le règlement intérieur du CSE afin qu'il facilite vos interventions ?

### **L'organisme de formation**

Le cabinet DELLIEN Associés est un cabinet d'avocat essentiellement dédié au **droit du travail**, il s'engage **exclusivement aux côtés des salariés, syndicats et représentants du personnel** (CSE). Ses avocats disposent d'une grande pratique dans l'accompagnement des Institutions Représentatives du Personnel que ce soit dans son activité contentieuse ou dans le conseil.

C'est en raison de cette proximité avec les salariés, organisations syndicales et représentants du personnel et pour les aider à assurer au mieux leurs mandats que le cabinet DELLIEN Associés a élargi ses activités en 2016 en devenant également un organisme de formation dans tous les domaines du droit du travail = *Déclaration d'activité de prestataire de formation délivrée le 11 mai 2016 sous le numéro 11 75 5460375 par la DIRECCTE IDF.*

Il dispose également de **l'agrément lui permettant de dispenser les formations SSCT des représentants du personnel au CSE** (Arrêté de la préfecture d'Ile de France du 25 juin 2018, n° 2018 06-25-008)

**Durant la session, nos formateurs auront à cœur de répondre à toutes vos sollicitations et à résoudre, avec vous, les difficultés que vous rencontrez dans l'exercice de votre mandat.**



## **Les méthodes pédagogiques :** *Une équipe pédagogique qualifiée et à votre écoute*

Vidéo-projection, vidéos, exposés illustrés par des exemples adaptés à l'entreprise, participation active des stagiaires, partage d'expérience, illustrations pratiques tirées l'expérience des formateurs...

Au-delà de son contenu théorique précis et détaillé, cette formation se veut être **un moment d'échange entre les stagiaires d'une part et entre les stagiaires et les formateurs d'autre part**. Toutes les questions des participants trouveront des réponses grâce à la forte expérience et à l'investissement des formateurs.

Pour que cette formation puisse être la plus interactive possible et pour qu'elle puisse répondre à vos attentes, notre équipe **prendra contact avec vous, avant la session, afin de définir vos attentes et vos besoins**.

Toujours en amont de la session, **le support qui sera projeté lors de la formation vous sera transmis** afin de vous permette de prendre connaissance du programme et du contenu de la formation et, ainsi, mieux exprimer vos besoins. Vous pourrez imprimer ce support pour vous guider pendant la formation ou le visionner sur votre ordinateur portable ou tablette si vous le jugez utile.

A l'issue de la formation, un support de formation très complet (150 pages) sera remis aux participants sous forme de clé USB avec ses nombreuses annexes.

### **L'équipe pédagogique**

L'équipe pédagogique est composée de spécialistes des sujets traités (Avocats, juristes) qui disposent d'une grande expérience et connaissance des milieux professionnels. Elle a accompagné de nombreuses organisations ou sections syndicales et de nombreux CE dans la mise en place du CSE, notamment lors de la négociation des accords (PAP, accords CSE).

### **Durée et condition pratiques**

Nous pouvons organiser cette formation sur 1 ou 2 jours selon vos choix et objectifs.

Nos sessions peuvent être réalisées à la demande des CSE ou d'organisations syndicales en « intra-entreprise », dans vos locaux professionnels ou en inter-entreprises (inscriptions individuelles selon notre calendrier de formation).

## Les plus de nos formations

### « Une exigence de qualité »

- Présence continue de deux formateurs (ceci facilitant les échanges, les réponses aux questions et l'accompagnement lors travaux de groupe) ;
- Les formateurs ont une grande pratique dans l'accompagnement des IRP et connaissent parfaitement les enjeux du CSE ;
- Remise d'un **support de formation de 150 pages** très complet et à jour des évolutions du droit avec de nombreuses annexes sous forme de clé USB. Ce support sera un appui considérable durant toute la durée de votre mandat ;
- **Avant la formation** : prise de contact avec les participants par mail afin de définir les attentes et les besoins de chacun. Envoi du support projeté pour permettre aux participants de prendre connaissance du programme et du contenu de la formation.
- **Formation interactive** dans laquelle les échanges seront privilégiés, avec de nombreux cas pratiques, travaux de groupe, QUIZ et mise en situation proposés ;
- **Contenu de la formation de haute qualité** dispensée par des experts du droit du travail et particulièrement du CSE.
- **Inscription à notre newsletter mensuelle** : « *CSE et Santé au travail* »